



La vie reprend à Bombon



La fête de l'automne



NAISSANCE :

Lexie, Mia, Alba BOURBON née le 1^{er} août 2021
 Cataleya, Christine, Fabienne GUILLOUX TANCRAY née le 05 septembre 2021
 Liv, Swann, Diana CHENAIE née le 16 septembre 2021

MARIAGE :

Mme THAUVIN Charlotte et M. CHIRON Benoît mariés le 22 mai 2021

Mme DESSEREY
 Angélique et
 M. KNIS Sami
 mariés le
 4 septembre 2021



Mme BORDA DE
 AGUA Cindy et
 M. BELGAREH
 Bassim
 mariés le 18
 septembre 2021



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE BOMBON

Directeur de la publication :

Joëlle SALAZAR

Responsable de la communication :

Nicolas DEIBER

Comité de rédaction :

MM. Tony BARJONNET, Jacques CHIRON,
 Alain GAUTHIER, Jeremy LAPLANCHE, Michel
 DE MONDENARD, Bernard VIDAL et Mme
 Céline BERLINGER

Maquette : Conchita PAREDES

Impression : PRIMAFOLIO Imprimerie

Le mot de Madame la Maire	3
Ecole	4
L'accueil de loisirs	6
Vie communale	7
l'ADAPEI.....	7
KBAN à livres.....	7
Nos commerces.....	8
SMETOM - Charte d'engagement.....	10
Zéro Phyt'eau.....	12
Bibliothèque municipale.....	14
Les projets communaux	15
La fibre optique.....	15
Un point sur les travaux.....	16
Intercommunalité	17
Un peu de culture	20
Le champagne.....	20
Vie associative	21
Foyer Rural.....	21
Association PEP'S.....	22
APE-BB.....	23
A.S.BOMBON FOOTBALL.....	24
Infos pratique	25
Annuaire des entreprises, artisans et commerçants.....	23
Hommage	26
Hommage à Michel.....	26
Numéros et contacts utiles	28
Agenda.....	28

Chères Bombonnaises, chers Bombonnais,

La vie continue, l'été vient de se finir et nous entrons doucement dans la période automnale... Et pourtant le covid est toujours là, imposant en permanence des règles de sécurité strictes. Certes, les mesures sanitaires semblent s'alléger mais on a tendance à courber l'échine et à rester prudents.

Vouloir faire participer les habitants de son village à la vie communale a relevé de la gageure, d'un pari hasardeux dans la période de repli sur soi que nous venons de vivre. Depuis ma prise de fonction, il y a 18 mois de cela, aucune réunion publique n'a été possible. De ce fait, même si l'on se veut optimiste aujourd'hui, beaucoup de Bombonnais ne me connaissent pas, je ne les ai jamais rencontrés, peut-être croisés lors des dernières élections, d'un mariage que je célébrais, de la dernière fête de l'automne...et croyez que je le regrette.

Nous allons remédier à cela, tout en suivant les prescriptions gouvernementales, et lancer au plus vite des réunions.

Venons-en aux bonnes nouvelles : enfin notre boulangerie est opérationnelle ! Quel bonheur de voir la vie renaître dans notre village grâce à l'équipe formidable qui déploie sans compter énergie et compétences pour que tous les Bombonnais amateurs de pain, de gâteaux, de viennoiseries... soient satisfaits. Un commerce ouvert et c'est toute une série de rencontres, de discussions qui naissent et qui modifient l'ambiance du village. Merci à notre boulanger et à notre pâtissier qui nous régalaient de leur savoir-faire et merci au personnel à l'accueil qui reçoit les clients avec tant de gentillesse. Surtout fréquentez leur commerce, il y a tout ce que vous souhaitez « Au Bom bon pain » !

Il reste bien sûr le « Picardy » et l'épicerie toujours fermés. Monsieur Launay qui l'avait expliqué dans un précédent « écho » souhaite toujours remettre ces commerces en activité et il sait que la municipalité fera tout ce qui est dans ses possibilités pour l'aider. Nous réfléchissons ensemble à la solution qui sera la meilleure. Sachez donc que le projet est loin d'être abandonné.

Un petit tour d'horizon concernant les travaux permet de constater l'état d'avancement de

l'enfouissement de nos réseaux : les derniers lieux du village où les lignes ne sont pas enfouies le seront en 2022, 2023 et 2024. Tout sera ensuite terminé. Nous avons choisi de partager les dernières opérations en trois phases pour ne pas annuler toute autre possibilité de travaux par un coût trop excessif. Un projet est aussi bien avancé : mettre sur pied un véritable espace de travail pour le service technique : le terrain est acheté il faut maintenant l'équiper pour protéger le matériel et surtout pour donner à nos agents un local décent.

Concernant la mise en sécurité des rues traversant Bombon, l'essentiel a été fait, il reste encore à accentuer la rupture de vitesse sur la rue de Bréau et sur la rue Grande.

N'oubliez pas que cette vitesse est limitée sur l'ensemble du village, pensez à faire acte de civisme quand vous êtes dans votre véhicule.

A ce propos, je voudrais terminer cet édito par un souhait : notre village est agréable, il a même reçu la visite d'élèves de l'école d'architecture de Belleville accompagnés par leurs professeurs, fortement intéressés par la ferme de Neuvy qui leur a servi d'étude de cas. Ils ont tous beaucoup apprécié notre village dans son ensemble jusqu'à son château qu'ils ont aussi visité.

Pour que Bombon reste attractif, nous devons tous tenter de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres. De la même façon qu'il faut rouler doucement dans notre village, tentons de régler les litiges entre voisins de la manière la plus digne possible, sans éclat et sans colère.

Soyez prudents avec votre chien, gardez-le en laisse dans le village, ne le laissez pas souiller les trottoirs. Si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à soulager le travail de David et Frédéric nos agents, en désherbant devant votre porte, certains habitants le font déjà, merci à eux !

Enfin, je vous rappelle que je suis en mairie quasi tous les jours et que mon bureau est toujours ouvert pour toute personne souhaitant me rencontrer.

Je vous souhaite une excellente lecture de cet écho Bombonnais.

Joëlle Salazar



UN PETIT PLUS AVANT DE S'ÉLANCER VERS LA 6^E...



Le 29 juin, l'école finissait, la « communale » comme on l'appelait auparavant.

C'en était fini du petit cocon douillet avec des professeurs des écoles bienveillants et des lieux bien connus dépourvus de mystères.

Avant de partir pour la grande aventure qui est celle du collège, le SIRP a voulu faire un dernier cadeau aux élèves de CM2.

Des livres dont un dictionnaire leur furent distribués en présence de Catherine Vieillard la directrice de l'école, de Bernard Vidal leur professeur des écoles, d'Alain Thibaud, le maire de Bréau et de Joëlle Salazar la maire de Bombon.

A peine leurs ouvrages reçus ce fut un plaisir de voir les élèves les feuilleter, à la découverte de tout ce qu'il y avait encore à apprendre qu'ils avaient envie de découvrir.

Bonne route à tous, nous vous souhaitons le meilleur pour votre future scolarité... déjà bien commencée !





Certains s'en vont... d'autres arrivent...

Ce matin du 2 septembre 2021, c'était un nouveau jour : les vacances étaient terminées et l'heure de la rentrée des classes venait de sonner.

Cette année, l'école accueille 144 élèves répartis de la façon suivante :

- * deux classes de maternelle de 25 (petite et moyenne sections) et 24 (moyenne et grande sections)
- * une classe de grande section et cours préparatoire de 20 élèves
- * une de CE1/CE2 de 25 élèves
- * une de CE2/CM1 de 24 élèves



L'ACCUEIL DE LOISIRS

JUILLET 2021

BIENVENUE AU CENTRE DE FORMATION DES ASTRONAUTES

Les enfants ont transformé la structure pour se mettre dans l'ambiance. Et afin d'assurer une immersion totale, ils ont été jusqu'à la construction d'une fusée. Mais attention pas n'importe comment... ils ont eu la chance de



rencontrer de vrais professionnels au musée de Réau et ainsi découvrir les techniques très précises. Bien sûr, nos ingénieurs et astronautes ont pu également se détendre à la piscine. Mais passionnés, ils exerçaient leur apesanteur.

Les enfants ne sont pas allés dans l'espace mais ils sont repartis plein d'étoiles dans les yeux.

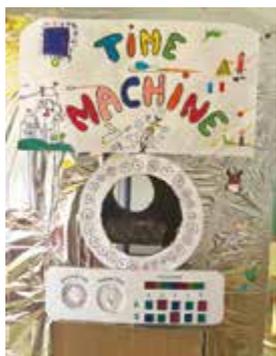


Les mercredis 2021-2022

Les enfants ayant eu un aperçu de la fusée construite cet été, souhaitaient la conserver. Après une concertation collective la proposition retenue : « Le voyage dans le temps »

Ainsi, la transformation de la machine arriva rapidement !!!

Nos aventuriers ont choisi de traverser plusieurs périodes : les dinosaures, la préhistoire,



l'antiquité (Egypte et Grèce), le moyen âge (les vikings), la Révolution, le futur (plusieurs dates),...

Vous l'aurez compris beaucoup de découvertes et d'aventures à venir et tout cela entre copains.



ADAPEI

Les temps ont été encore bien difficiles pour que les résidents viennent à Bombon, le covid limitant les contacts. Cependant nous avons eu le plaisir de les retrouver pour construire un panneau près de l'étang de la Marnière, rue de Bréau, à l'entrée du village.

Il fallait d'une part signaler les conditions de pêche dans l'étang et d'autre part rappeler l'interdiction de se baigner.

Nous nous sommes vus dans un magasin de bricolage pour choisir bois, poteaux, plexiglas...



De retour dans leur résidence à Melun, ils ont entrepris de préparer ce panneau avec Alain leur éducateur.

Fin juin, sous un beau soleil, ils ont commencé la pose. Frédéric et David étaient là aussi pour leur prêter main forte.

Voilà les photos de leur travail et pour le résultat obtenu, allez donc faire une balade près de la Marnière... vous verrez !.

Nous avons aussi pensé installer des « boîtes à livres » comme il en existe dans certaines communes proches de Bombon.

Trois nous paraît un bon chiffre pour que chaque habitant souhaitant le faire puisse y accéder sans difficulté.

Bien sûr c'est vers Alain et ses « Loulous » que nous nous sommes tournés pour la fabrication. Les plans sont déjà choisis par les résidents, les idées ne manquaient pas !

Il restait à nouveau à choisir le matériel nécessaire, ce que nous avons fait ensemble et Alain vient de nous envoyer la photo de leur première réalisation presque terminée.

Encore un grand merci à eux et à Alain ! Merci de nous aider à embellir notre village et à le rendre plus convivial ! Venez quand vous voulez, nous sommes toujours ravis de vous recevoir.

les "KBAN" A livres arrivent A BOMBON!

La "KBAN" à livres est une **petite bibliothèque de rue** où chacun peut déposer des livres gratuitement.

En déposant ou en empruntant un livre dans une "KBAN", vous lui donnez une seconde vie.

Le projet encourage une économie du partage et du don.

A Bombon, le projet est mené avec l'aide de l'ADAPEI qui construit les "KBAN". Elles seront installées près de la mairie, place du marchais et sur l'aire de jeux avec des ouvrages pour les petits et les plus grands à cet endroit.



NOS COMMERCES

La boulangerie-pâtisserie a enfin pu faire son ouverture et les bombonnais, comme les habitants des communes alentours, étaient au rendez-vous, présents pour cette rencontre tant attendue de part et d'autre.

C'est une véritable odyssee qui a démarré en 2019 et nous n'aurions jamais pensé devoir attendre 2021 pour voir notre rêve se réaliser... quelle aventure, mais aux vues des retours aujourd'hui, des encouragements et du bonheur partagé avec nos clients, nous sommes ravis et bien récompensés.

Et justement, nous devons continuer à travailler ardemment pour que l'aventure ne se transforme pas en mésaventure. Tant de villages français se voient désertés par les commerces de proximité ! Nous aspirons au contraire à faire partie d'une dynamique, à devenir un lieu convivial où se retrouvent les habitants autour des bonnes odeurs de pains tel que le Bombon nature, le Bombon Ecureuil ou encore



le Brød côté pains préparés avec amour par Sébastien le Boulanger ; du Verger, du Choco Royal ou bien du Courchevel généreusement et joliment conçus par Philippe le Pâtissier... alors oui, quelques réglages et ajustements restent à faire, mais nous mettons toute notre énergie, nos idées et moyens en œuvre avec l'équipe de vendeuses qui nous accompagne, pour faire en sorte que ce qui était fiction, devienne une réalité pérenne.

Avec nos remerciements.

Sébastien SCHAAL et Philippe MENARD



Samedi 16 octobre 2021 : fête à la boulangerie !



Oui, c'était jour de fête ce samedi matin ! Après une première inauguration des locaux, après une longue attente, il nous a semblé incontournable de devoir mettre à l'honneur notre boulanger et notre pâtissier, ce 16 octobre dernier, en présence de Monsieur Le Vély, secrétaire général de la préfecture, Monsieur Thiériot, député et conseiller départemental, Madame Luczak, 2^e vice-présidente au conseil départemental et vice-présidente à la CCBRC, Monsieur Poteau, Président de la CCBRC, Madame Gaillard, Responsable du Développement Economique et Touristique à la CCBRC, Monsieur Bonnelucq de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Monsieur Girault ancien maire de Bombon et initiateur du projet.

Au fil du temps, l'offre de commerces dans notre commune rurale de Bombon s'était étiolée jusqu'à disparaître totalement il y a plus d'un an. Et pourtant, ces commerces contribuaient à la qualité de la vie

quotidienne des habitants et constituaient des lieux de convivialité à part entière.

Alors que ces habitants ne cessaient de réclamer l'ouverture de cette boulangerie, nous ne cessons de leur répondre « Bientôt, bientôt... ». Et c'est vrai que ce fut long et leur patience fut mise à rude épreuve. Mais le travail a porté ses fruits, la boulangerie pâtisserie s'est enfin éveillée.

Chacun à son niveau a réussi à ce que ce commerce fondamental pour notre village reprenne vie, par une réelle implication personnelle, par un soutien sans faille et par des aides financières indispensables.

C'est donc une seconde inauguration que nous avons fêté ce samedi, une véritable ouverture d'un commerce essentiel, celui du pain, aliment incontournable de notre quotidien, symbole de partage et de convivialité... celui des viennoiseries et des gâteaux aussi... celui que Sébastien Schaal et Philippe Ménard ont fait revivre et d'une si jolie façon grâce à leurs talents, pour l'un de boulanger et pour l'autre de pâtissier.

MERCI PATRONS...

21 ans c'est le temps passé à Bombon... Le temps passé à vous accueillir autour d'un verre, autour d'un bon repas, pour vous trouver le paquet de cigarettes manquant, pour prendre en charge votre colis ou encore pour vous servir la pizza à emporter du début de week-end... C'est le temps que Brigitte et Jean-Jacques Lagrue ont passé à vos côtés.

Les patrons du Picardy terminent leur carrière dans notre village pour profiter d'une retraite bien méritée. Ils font le choix d'un cadre tout aussi agréable que Bombon, mais un peu plus à l'Est, pour cette nouvelle vie de détente et de repos.

C'est donc l'heure pour l'équipe Municipale de les remercier pour avoir animé le village, et au nom de toutes et tous les habitants du village, de leur souhaiter une belle et douce retraite.

Mais après qu'est-il prévu pour tous ces services qui disparaissent... ?

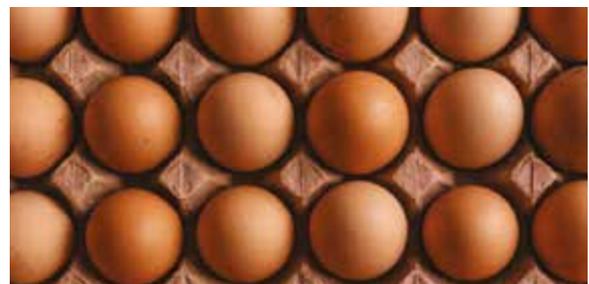
Le projet, dont nous vous avons déjà parlé, de reprise par Monsieur Launay est toujours en cours. Le départ de Monsieur et madame Lagrue vers leur nouvelle résidence est d'ailleurs possible car le rachat du bâtiment a enfin été possible après de longs mois de discussions avec les banques notamment.

Cette acquisition va permettre à Monsieur Launay de préparer la suite qui consiste à rebâtir ce commerce sous un format nouveau, intégrant l'épicerie au reste de l'activité déjà connue, et d'intégrer un panel de services de proximité très utiles dans un village comme le nôtre.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet :

www.lescommercesdebombon.fr

pour vous faire une idée de ce qui est envisagé et de vous inscrire pour être tenus informés de l'évolution, voire de donner vos idées.



BIENTÔT À BOMBON

Café, tabac, épicerie et tous les services d'utilité locale seront proposés : timbres postaux et fiscaux, photocopies, papeterie, cartes postales, carte grise, retrait d'espèces, multi-services, compte Nickel...).
Un service de relais colis sera également disponible.

CHARTRE D'ENGAGEMENT COLLECTE À LA DEMANDE À DOMICILE

Préambule :

Ce dispositif optimise les conditions de collecte en préservant les objets pris en charge chez l'habitant, pendant leur transport et jusqu'à leur entrée au point de tri, de recyclage, de réparation ou de vente (ressourcerie).

Ce service Enlèvement à la demande est un service proposé UNIQUEMENT aux particuliers résidants dans une des 97 communes du territoire du SMETOM-GEEODE sur propriété privée après prise de rendez-vous, 1 fois / an et par foyer (même adresse, même nom)

L'acceptation de cette charte du service Enlèvement à la demande ainsi que son renvoi complété et signé au SMETOM-GEEODE est un préalable à toute première prise de rendez-vous.

Cette charte a pour objectif de rappeler les engagements réciproques de la collectivité et des administrés qui bénéficient gratuitement du service enlèvement à la demande à domicile à partir du 2 novembre 2021.

(*Champs obligatoires)

Je soussigné(e) Nom et Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

NO de téléphone* :

Courriel* :@.....

Type de logement : Maison Individuelle
 Appartement (merci de préciser le nom de la résidence) :

Cochez les déchets à collecter, indiquer le volume total* :

Case à cocher	Type de déchets	Précision
<input type="checkbox"/>	Mobilier entier ou démonté à préciser	
<input type="checkbox"/>	Poussettes	
<input type="checkbox"/>	Vélos	
<input type="checkbox"/>	Objets de loisirs démontés (ex : toboggan)	
<input type="checkbox"/>	Appareils ménagers (machines, grille-pains, ...)	
<input type="checkbox"/>	Literies (matelas, sommier, ...)	
<input type="checkbox"/>	Petits jouets en plastique	

Je m'engage à

- ◆ Suivre les indications précisées par le SMETOM-GEEODE
- ◆ Compléter la liste et la quantité des déchets à collecter
- ◆ Être présent ou se faire représenter par une personne majeure sur le créneau convenu lors de la prise de rendez-vous. En cas d'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, prévenir 48 heures avant la date de la collecte. En cas de non-respect du rendez-vous, le déplacement sera facturé 40 € HT
- ◆ Garder les déchets éligibles sur la propriété privée jusqu'à l'arrivée du collecteur. La sortie des objets sur la voie publique se fera lors de la collecte par vous-même.
- ◆ Dégager la voie publique devant la propriété afin de garantir le stationnement
- ◆ Déposer à la collecte UNIQUEMENT les déchets listés et éligibles à la collecte à domicile 1 fois/an et par adresse dans la limite de 3 m³.
- ◆ Préciser tout dépassement au-delà de 3 m³. Le dépassement sera facturé 17€ HT du m³. Un deuxième RDV sera possible en fonction des disponibilités et payant dès le premier m³.

Le SMETOM-GEEODE s'engage à :

- ◆ Fournir les informations nécessaires sur la liste stricte des déchets acceptés
- ◆ Proposer et confirmer une date de rendez-vous pour la collecte
- ◆ Prendre en charge et trier les déchets déclarés

Jour et heure du rendez-vous au domicile :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et je conserve un exemplaire de la charte d'engagement.

Sans retour de ma part, sous 15 jours, ma demande ne sera pas prise en compte

Le SMETOM-GEEODE se réserve le droit de laisser sur place les déchets non conformes à la collecte.

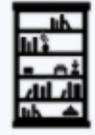
Le : _____

Signatures

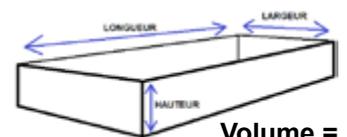
Le bénéficiaire : SMETOM GEEODE :

Retourner la charte signée : chartes@smetom-geeode.fr

EXEMPLE DE VOLUME

Lit, matelas 1 pers	lit, matelas 2 pers	Armoire	Commode	Table de chevet	Bureau	Table	Chaise
							
1.20 m3	2.50 m3	2 m3	1.50 m3	2 m3	1 m3	1.50 m3	0.15 m3
Canapé 2 places	canapé 3 places	Canapé d'angle	Fauteuil	Bibliothèque	Table basse		
							
2 m3	2.50 m3	3 m3	0.40 m3	0.80 m3	0.50 m3		
Lave-linge	Sèche-linge	Lave-vaisselle	Gazinière	Congélateur coffre	Réfrigérateur	Réfrigérateur américain	
							
0.50 m3	0.50 m3	0.50 m3	0.50 m3	1.50 m3	1.50 m3	2 m3	
Aspirateur	Micro-onde	Téléviseur	Vélo	Poussette			
							
0.50 m3	0.25 m3	0.30 m3	0.80 m3	0.80 m3			

Comment calculer le volume d'un objet :



Volume = Longueur x largeur x Hauteur

Nous vous informons qu'il existe une charte spécifique pour l'amiante.

ZÉRO PHYT'EAU

Voilà maintenant plus de cinq ans que le service technique a commencé à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble de la commune.

Gilbert Hénion, adjoint lors des précédentes mandatures a été le précurseur en la matière et vraiment à l'origine de cette vaste entreprise, qu'il en soit ici remercié !

Nous n'avons fait qu'amplifier ce qui avait été lancé, le cimetière a été le dernier espace ayant reçu les désherbants chimiques. De nos jours, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur le territoire de la commune.

C'est ainsi que la mairie a pu recevoir ce mail émanant du Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPOMA), de la DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE du département de Seine-et-Marne :

« A la suite de la tenue du jury du trophée ZÉRO PHYT'Eau qui s'est déroulé le 8 septembre 2021, votre commune a été retenue et sera donc récompensée lors de la remise des trophées qui se déroulera le 29 septembre matin au château de BLANDY-LES TOURS ».

Le département de Seine-et-Marne en la présence de Monsieur Jean-Marc Chanussot et l'association AQU' Brie nous ont conviés avec plusieurs autres communes à recevoir ce trophée. Chacune des communes était représentée par le maire et/ou un adjoint auxquels étaient associés les agents techniques.



Nous sommes très fiers de cette récompense. David et Frédéric peuvent l'être tout particulièrement, ce sont eux qui travaillent tous les jours pour pallier cette absence de produit phytosanitaires.

Cette année la météo n'a pas été tendre avec eux et leurs efforts ont dû être décuplés.

Nous profitons de cet article pour vous rappeler que la loi Labbé interdit, depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries ouverts au public. **Le gouvernement a annoncé fin 2019 son engagement à élargir les zones concernées par la loi Labbé aux autres lieux de vie et notamment une interdiction étendue aux particuliers.**

Selon ce texte, à partir du 1^{er} juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans tous les lieux de vie excepté les terrains de sport de haut niveau. Cela concerne donc les jardins de copropriété, les parcs

et jardins privés, les campings, les cimetières, etc. Et à partir de 2025, les terrains de sport de haut niveau seront également concernés par cette interdiction.

Comme le désherbage des espaces verts et de la voirie se réalise soit manuellement, au rotofil ou encore à la binette, les résultats sont moins « parfaits » qu'avec du glyphosate, la fameuse substance active que l'on retrouve notamment dans le Roundup. **Une substance toxique pour l'homme, classée « cancérogène probable » par le centre international de recherche sur le cancer (Circ) et toxique pour l'environnement : cette substance pénètre dans le sol et finit par atteindre la nappe d'eau du Champigny.**

Mais pour un résultat équivalent, il faudrait beaucoup plus de passages ce qui entraînerait un coût et un temps passé trop importants. Du coup, les adventices sont plus visibles qu'auparavant et avec de la communication, beaucoup de communication, les habitants doivent comprendre la démarche.

Néanmoins, le cimetière reste un lieu où traditionnellement tout doit être très propre et entretenu avec rigueur, des cimetières le plus souvent très minéraux où le végétal n'a que très peu de place. Pour autant, c'est quasi impossible d'empêcher les adventices de pousser à travers les fissures de l'asphalte ou de pénétrer près des tombes laissées à l'abandon.

Alors pour lutter contre ces mauvaises herbes, sans ces puissants pesticides chimiques, il est conseillé de se réconcilier avec la nature en lui permettant au contraire d'entrer dans cette zone interdite et de la laisser se développer, tout en la maîtrisant. Nos agents ont engazonné au maximum les allées, près de la croix au centre du cimetière, ils ont planté des vivaces et dans quelque temps, ils placeront d'autres vivaces en inter-tombes et sur les tombes abandonnées.



Aujourd'hui, les mentalités doivent évoluer selon ce principe :

Faire entrer la nature, la maîtriser et accepter que tout ne soit pas parfait !

Ainsi,

grâce à chacun de vous, grâce à nous, notre environnement et notre santé seront protégés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Insee

en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022**.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

PARCOURS DE SANTE

Une journée citoyenne est prévue le **samedi 14 mai 2022** pour remettre en état le parcours de santé qui commence à vieillir (agrès dégradés, panneaux directionnels à remettre, refaire des peintures et autres...).

Nous serons aidés par les agents du Service Technique de la commune.

Le parcours ainsi restauré pourra se faire en courant, en marchant ou même en V.T.T., alors nous vous attendons nombreux avec du courage et des outils.

Un flyer sera distribué prochainement pour vous rappeler cette journée.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est située dans les locaux de l'école, au rez-de-chaussée du bâtiment principal, puis porte de droite en entrant dans le bâtiment.

La bibliothèque propose des ouvrages pour tous les goûts et tous les âges, également des BD pour enfants et pour adultes, des DVD, des livres avec CD pour les jeunes, des revues...

Ses collections sont renouvelées régulièrement grâce à son partenariat avec la médiathèque départementale de Seine-et-Marne.

Elle assure une permanence tous les vendredis pour les enfants de l'école qui empruntent des ouvrages dans le cadre scolaire. Elle est ouverte à tout public les samedis matin de 10h à 12h. Son accès et l'emprunt d'ouvrages sont gratuits.

En 2009, la mairie et le Foyer Rural ont signé une convention désignant le Foyer Rural gestionnaire du lieu, responsable des achats, de l'animation, des permanences... tout le fonctionnement de la bibliothèque municipale. De son côté, la mairie met les locaux à disposition, les assure, règle le contrat de maintenance du logiciel bibliothèque, entretient les locaux.

La bibliothèque est donc entièrement gérée par des bénévoles. Mais elle aurait bien besoin d'être renforcée ! Aussi, si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter : fr.bombon@orange.fr



PARTAGEONS LA NATURE !

Bombon est un village rural, riche de bois, de forêts et de nature encore préservée et riche aussi de sentiers de promenade. Depuis le 13 septembre, la chasse générale est ouverte, ce qui signifie que deux mondes se heurtent : celui des chasseurs et celui des promeneurs.

Comment faire coexister ces deux mondes sur notre territoire ?



L'actualité des derniers jours a mis l'accent sur les risques liés à la chasse et a ainsi alimenté une réelle angoisse de la part des promeneurs.

Nous demandons simplement dans cet « écho Bombonnais » que tous les chasseurs respectent les chemins de randonnées, comme la plupart le font. Nous leur demandons également de prévenir encore davantage qu'une chasse débute sur le territoire du village **en multipliant les panneaux et les indications** pour rassurer tout le monde et éviter que les promeneurs ne se retrouvent au centre des tirs.

La nature appartient à tout le monde mais elle doit aussi rester un lieu où on se sent bien. C'est aussi une richesse de notre village !

<https://mairie-bombon.com/2021/10/26/arretes-prefectorals-douverture-et-de-fermeture-de-la-chasse-pour-la-saison-2021-2022/>

PROVINS - LA NIFLETTE POUR REMONTER LE MORAL !

À Provins, les niflettes vous attendent à l'occasion de la Toussaint ©MB/RSM77



C'est une tradition qui remonte à l'époque médiévale, perpétuée depuis par la ville de Provins. À l'approche de la Toussaint, les boulangeries de l'ancienne capitale des foires de Champagne garnissent leurs étals de niflettes.

« Il s'agit d'une pâte feuilletée avec une crème pâtissière au centre, explique Corinne Alaga, spécialiste de la cuisine médiévale. On la trouve nature ou parfumée à la fleur d'oranger. »

Les origines de cette tradition culinaire locale remontent en effet au Moyen Âge. À l'occasion de la fête des morts, les niflettes auraient été distribuées aux orphelins à la sortie des cimetières, le terme « niflette » trouvant son origine dans l'injonction latine « Ne flete ! », qui signifie « ne pleure pas ! ». M.B.

LA FIBRE OPTIQUE A BOMBON : ÇA AVANCE !

Le déploiement de la fibre optique sur notre commune est toujours en cours.

Voici les étapes en cours :

- Passage des câbles contenant la fibre optique : En cours (sur Bombon et Bréau)
- Installation et raccordement des boîtiers le long du réseau : A venir (durée 2 mois environ)
- Installation de l'armoire technique : Finalisé
- Travaux de raccordement entre Bombon et Rouvray pour raccorder les habitations de Rouvray : Etude en cours

Et la suite :

S'en suivra une période administrative pour valider le déploiement et déclarer les prises au niveau de l'ARCEP.

Une fois ces étapes passées, un temps de préparation des offres commerciales de 3 mois sera donné aux fournisseurs d'accès. Et enfin la commercialisation aux habitants sera ouverte.

Vous l'aurez compris il y a encore du travail et de la patience avant de pouvoir profiter de la fibre.

Avec tous ces éléments la commercialisation devrait être possible **à la fin du 1^{er} semestre 2022**.



NOTRE VILLAGE CONTINUE DE S'EMBEILLIR



Rue de Forest :

Dans la continuité des travaux d'enfouissement des câbles aériens électriques et téléphoniques, une nouvelle tranche de travaux va permettre à la rue de Forest de s'embellir à son tour. En effet, il est prévu de supprimer tous les câbles aériens dans la rue de Forest. Afin de profiter au mieux des subventions du SDESM, il est prévu de réaliser ces travaux en trois tranches de 2022 à 2024 comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Pollution lumineuse:

Dès 2022, le SDESM lance un marché de grande ampleur pour la rénovation des points lumineux vétustes et énergivores sur trois ans.

Les principaux objectifs de ce programme sont de réduire l'empreinte carbone et environnementale, de maîtriser les coûts budgétaires et de limiter la pollution lumineuse. Le SDESM proposera donc un programme pluriannuel de modernisation des installations d'éclairage public conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 qui en définit les modalités.

Concrètement, l'ensemble des points lumineux anciens et vétustes devront faire l'objet d'un remplacement. Un état des lieux est actuellement en cours sur l'ensemble du village.

Plan du périmètre étudié

UN POINT SUR LES TRAVAUX...

1° Outre des travaux qui s'inscriront l'an prochain dans notre budget notamment sécuriser la sortie de l'école, les derniers travaux de voirie à effectuer dans le village l'ont été durant la première semaine de vacances de la Toussaint.

Il restait une reprise de l'îlot qui se trouve à la jonction de la rue Grande et de la rue du château.

Tel qu'il avait été conçu, cet îlot placé pour freiner la vitesse en fin de rue Grande bloquait l'écoulement des eaux. Par temps de fortes pluies, l'eau submergeait l'îlot et pouvait atteindre les garages, voire le rez de chaussée des habitations. Il était donc nécessaire pour les riverains qu'il soit détruit partiellement.



La rue de Bréau avait été remodelée, des places de parking marquées, délimitées par des îlots en béton blanc. Mais après observation, la vitesse restait toujours excessive sur cette rue. Nous avons donc décidé d'aller plus loin et de créer un ralentisseur de type dos d'âne en enrobé.



Nous savons que pour certains ces interventions sont inutiles et amputent notre budget communal. C'est vrai, ils sont onéreux : le coût de ces deux travaux s'élève à 15500 € HT.

Mais il s'agit là d'un choix, celui de protéger la population, nous avons tous vu des véhicules circuler trop vite dans notre village, nous-mêmes, peut-être, avons-nous appuyé un peu trop sur l'accélérateur en traversant Bombon. Les trottoirs ne sont pas toujours suffisants pour mettre en sécurité les piétons...

Il faut se souvenir que nos choix de sécurisation ont été largement motivés par le spectaculaire accident qui est survenu, il y a un peu plus d'un an maintenant, rue de Saint Méry.

Nous avons aussi rempli un dossier pour obtenir une subvention liée au produit des amendes de police. Voilà de quoi il s'agit : « *l'Etat rétrocède aux communes et à leurs*

groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement. »

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/amendes-de-police>

Bonne nouvelle : le dossier instruit est revenu doté d'une subvention de 14000€, à percevoir bientôt nous l'espérons.

2° Pour ce qui concerne le local technique, le terrain jouxtant la ferme de Forest est maintenant propriété de la commune. Nous avons saisi des entreprises pour établir des devis concernant les travaux à effectuer. Compte-tenu des difficultés au niveau de certains approvisionnements et des délais administratifs, rien ne pourra être opérationnel avant 6 à 8 mois. Mais nous sommes ravis que nos agents puissent travailler dans des locaux adéquats et décents, même s'il faut encore patienter un peu.

3° Vous l'avez sûrement remarqué, la surface en herbe devant l'église a été ré-aménagée par la société : « les jardins de Marjolaine ». La pelouse était envahie de plantes fleurissant jaune : il s'agit de la *porcelle enracinée* (*hypochoeris radicata*). Cette adventice pousse sur les sols lessivés (à faible pouvoir de rétention), ou compacté, généralement acide ou riche en base. Bref un sol déséquilibré où la couche d'humus est à refaire.

L'entreprise a labouré le sol et a apporté de l'engrais organique avant de semer le gazon. Soyons patients là encore et protégeons le travail qui a été fait pour que le résultat soit une réussite d'autant que le coût de l'opération s'élève à 4800 € TTC.



LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Le Service des Affaires sociales de la Communauté de communes Brie des rivières et châteaux propose aux habitants de son territoire différents services :

Téléphone : 01 60 66 67 10

- Le service d'aides à domicile

Des places s'étant libérées, il est actuellement possible de faire une demande ; sinon il existe une liste d'attente.

- Le portage de repas

Suite à un appel d'offres, Affinity traiteur a été sélectionné par la CCBRC. Les premiers retours sont plutôt encourageants : plus de choix, meilleur, pas d'erreur ou de manque dans la livraison.

Le Dispositif France Services

Service mis en place au Chatelet-en-Brie, et ouvert à tous.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales. Le guichet unique est situé au 16 rue du Château des dames, 77820 Le Châtelet-en-Brie

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au : 09 53 95 23 98

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredi de 8 h 30 à 12 h30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30
- Vendredi de 14 h à 17 h

Le PAT ou Pôle autonomie territorial de Melun

Le PAT s'adresse aux personnes âgées et/ou handicapées (et à leurs familles) de 68 communes dont Bombon.

Ses missions :

- Informer et orienter : accueillir de façon personnalisée, orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire, conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie, expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Évaluer et coordonner : évaluer les besoins à domicile, élaborer des plans d'aide à domicile, coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.
- Suivre et accompagner : aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH), constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.), accompagner les démarches administratives, suivre les plans d'aide à domicile.
- Animer et développer la prévention : soutenir les proches aidants (psychologue, groupe de parole, etc.), proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.), organiser des conférences d'information et de sensibilisation, favoriser les liens sociaux.

Adresse : 24, rue du Colonel Picot, Melun

Prendre contact par téléphone : 01 64 52 24 48 ou par mail : accueil@pat-melun.fr

UNE MAISON MÉDICALE A CHAMPEAUX

Au cours de précédents conseils municipaux nous avons évoqué la création d'une maison médicale à Champeaux qui bénéficierait à plusieurs communes dont celle de Bombon. Il était alors question d'une participation financière de chacune des communes concernées, au prorata de leur population.

Or depuis les choses ont évolué très favorablement puisque cette maison médicale sera prise en charge entièrement par la CCBRC, notre Communauté de Communes et par la SEM IDF (Société d'Economie Mixte IDF Investissements et Territoires créée par la Région Ile-de-France), pour la réalisation et la gestion des deux maisons médicales. En effet, outre celle de Champeaux qui nous intéresse tout particulièrement, une autre maison médicale verra le jour à Soignolles.

A l'occasion de la conférence des maires de la Communauté de Communes, le 21 octobre dernier, une convention de partenariat a été signée pour la création de ces deux maisons médicales.



De gauche à droite : Olivier Pagezy Directeur Général de la SEM IDF, Christian Poteau Président de la CCBRC, Yves Lagües-Baget, maire de Champeaux et Serge Barberi, maire de Soignolles.

Cette création contribuera à la lutte contre la désertification médicale sur le territoire de l'intercommunalité.

La maison médicale de Champeaux devrait être opérationnelle dès 2024. Il faudra cependant que son attractivité soit suffisante pour que médecins, kinésithérapeutes, infirmier(ère)... trouvent leur intérêt à s'y installer. Nous le souhaitons très fort !

Source CCBRC



LA CCBRC ET NOS REPRESENTATIONS



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes du Sud Seine-et-Marne. Issues de 5 anciennes intercommunalités (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Saine). Réunissant 36 445 habitants sur 366 km², le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans la ruralité, le bien vivre et l'authenticité.



Compétences obligatoires

Développement économique
Aménagement de l'espace
Accueil des gens du voyage
Ordures ménagères
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
Action sociale d'intérêt communautaire
Assainissement

Compétences supplémentaires

Aménagement numérique
Réseau de lecture publique
Sports, culture et loisirs
Transport

FRANCE SERVICES

La commune du Châtelet-en-Brie a obtenu le label "France Services". Ainsi, la commune propose aux usagers du territoire un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à différents organismes de services publics.

Un guichet unique pour les projets de rénovation énergétique à destination des particuliers et des professionnels habitant sur le territoire de la CCBRC. Une conseillère énergie est à votre disposition pour vous délivrer des conseils neutres, objectifs et gratuits.



Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 rue des petits champs - 77820 Le Châtelet-en-Brie

Contact :

01 60 66 67 10 - Fax : 01 60 66 67 16

accueil@ccbrc.fr - Facebook : @ccbrc77

www.briedesrivieresetchateaux.fr/

L'ensemble des compétences font l'objet de différentes commissions qui se réunissent régulièrement et dans lesquelles notre commune est toujours représentée.

Représentants au sein des commissions de la communauté de communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Commission Eau - Assainissement - Eaux pluviales :

Titulaire : M. LEDROIT Michel
Suppléant : M. GAUTHIER Alain

Commission Développement économique & Emploi

Titulaire : Mme TILLIETTE Bernadette
Suppléant : Mme LOCQUENEUX Sylvie

Commission Travaux & Aménagement numérique

Titulaire : M. LAPLANCHE Jeremy
Suppléant : M. DEIBER Nicolas

Commission Action sociale

Titulaire : Mme TILLIETTE Bernadette
Suppléant : Mme LOCQUENEUX Sylvie

Commission Petite enfance

Titulaire : Mme GALINOY Coryne
Suppléant : Mme SALAZAR Jöelle

Commission Développement touristique

Titulaire : M. GAUTHIER Alain
Suppléant : M. LE SCANFF Pierre-Yves

Commission Environnement

Titulaire : M. LE SCANFF Pierre-Yves
Suppléant : Mme DELENIN Christine

Commission Enfance, Jeunesse & Sport

Titulaire : Mme SALAZAR Jöelle
Suppléant : M. AUDOIN Jean-Louis

Commission Aménagement de l'espace & Urbanisme

Titulaire : M. LEDROIT Michel
Suppléant : M. GALINOY Pierre

Commission Gens du voyage

Titulaire : Mme GALINOY Coryne

Commission collecte et traitement des déchets

Titulaire : M. GALINOY Pierre
Suppléant : M. DEIBER Nicolas

Commission Mutualisation

Titulaire : Mme DELENIN Christine
Suppléant : M. VIDAL Bernard

Commission Bâtiment – Habitat & Patrimoine

Titulaire : M. VIDAL Bernard
Suppléant : Mme SALAZAR Jöelle

Commission Transport

Titulaire : M. LAPLANCHE Jeremy
Suppléant : Mme SALAZAR Jöelle

Commission Culture

Titulaire : M. AUDOIN Jean-Louis
Suppléant : Mme DELENIN Christine

LE CHAMPAGNE



Bientôt les fêtes de fin d'année et nombreux parmi vous vont faire sauter un bouchon de cette merveilleuse boisson qu'est le **Champagne**.

Mais, le connaissez vous bien ?

Je vais essayer de vous donner quelques détails sur ce breuvage.

Le vin de Champagne est connu depuis l'ère Romaine. Ce que l'on sait moins c'est qu'à cette époque, et jusqu'au XVII^e siècle, le Champagne était un vin tranquille, blanc ou rouge. En particulier, les vins d'Ay avaient grande réputation dès la Renaissance et il en est fait mention dans de nombreux textes d'époque.

Jusqu'au XVII^e siècle donc, le Champagne était livré en tonneaux et on avait bien remarqué qu'au printemps suivant les vendanges, le vin avait une fâcheuse tendance à bouillonner, ce qui était gênant pour la conservation et le transport.

L'invention (par les Anglais dit-on) de la bouteille épaisse permit de remplacer la vente en tonneaux par la vente en bouteilles. Cependant, la mauvaise qualité des bouchons et l'irrégularité des fermentations faisaient éclater nombre de ces bouteilles.

Dom Pérignon (1643-1715), moine bénédictin, procureur de l'abbaye d'Hautvillers, près d'Épernay, eut le mérite de comprendre ce phénomène de fermentation, de le maîtriser par l'assemblage préalable de raisins, de le réguler par l'adjonction de sucre, et de perfectionner le bouchage des bouteilles, ce qui permettait au gaz carbonique de se dissoudre dans le vin au lieu de mousser.

Au fait, connaissez vous le nom des différentes bouteilles ?

Toutes les grandes bouteilles de Champagne portent un nom d'origine biblique :

Magnum : 1,5 litre
 Jéroboam : 3 litres
 Réhoboam : 4,5 litres
 Mathusalem : 6 litres
 Salmanazar : 9 litres
 Balthazar : 12 litres
 Nabuchodonosor : 15 litres
 Salomon : 18 litres



Aujourd'hui, le Champagne est synonyme de fête. C'est une bouteille de Champagne que l'on débouche dans les grandes occasions. Ce n'est pas seulement boire car on ne boit pas du Champagne tout seul, c'est partager l'allégresse d'un instant en élevant ensemble, à hauteur des yeux, ces coupes ou ces flûtes pleines d'un liquide doré et pétillant qui est plus qu'un vin : c'est un symbole.

Le triangle sacré du Champagne formé par les villes d'Épernay, de Chalons-sur-Marne et de Reims, occupe une position privilégiée au sein de cette région : la Champagne.

Ici la vigne est reine, le vignoble champenois couvre environ 26 000 hectares et produit en moyenne plus de 1.900.000 bouteilles par an. Il se divise en plusieurs régions : La montagne de Reims, la vallée de la Marne, la

côte de Sézanne et les régions de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, dans le département de l'Aube.

Trois cépages se partagent ce territoire : le pinot noir, le pinot meunier, cépages noirs à jus blanc, et le chardonnay, cépage blanc.

La vinification se fait habituellement de la façon suivante : Les Champenois ont mis au point la méthode dite champenoise appelée aussi méthode traditionnelle.

Elle consiste à laisser d'abord fermenter le moût en cuve pour obtenir un premier vin tranquille qui titre entre 9 et 9,5 degrés, puis à susciter une seconde fermentation, dans des bouteilles fermées, en ajoutant au vin du sucre et des levures (liqueur de tirage).

Toute fermentation produit du gaz carbonique dont les bulles remontent à l'air libre,

Emprisonné dans un contenant résistant, c'est ce gaz qui provoque l'effervescence du vin.

Comme nous le savons il y a du **Champagne blanc** et du **Champagne rosé**

Le rosé est obtenu soit par assemblage des vins blancs et rouges, soit par macération légère en cuve de raisin rouges,

Lorsqu'il est obtenu par macération en cuve de raisins rouges on le nomme "Rosé de saignée"

Le Champagne se boit frais, entre 7 et 9 degrés pour le Champagne jeune, et autour de 10 à 12 degrés pour le millésimé, de façon à laisser s'exhaler le goût du vin.

Certaines personnes prévoyantes ont en permanence une bouteille au frais dans leur réfrigérateur, au cas où. Tant mieux pour la surprise, mais dommage pour le vin qui, s'il séjourne trop longtemps au froid risque d'être cassé et de perdre une bonne partie de ses qualités.

Maintenant que vous en connaissez un peu plus vous êtes prêts à ouvrir vos bouteilles, mais attention il ne faut pas le faire n'importe comment.

Il ne faut jamais le faire face à une personne ou à une vitre : tournez la bouteille vers un mur, cela évitera certains accidents.

Le vin étant sous pression, une ouverture maladroite de la bouteille risque de faire sauter violemment le bouchon et de laisser échapper beaucoup de mousse, sans compter les dégâts que le bouchon peut occasionner sur sa trajectoire. Il faut donc commencer par rafraîchir le vin en prenant soin de ne pas trop remuer la bouteille afin de ne pas augmenter la pression du gaz.

Détordez doucement le muselet, maintenez votre pouce sur le bouchon, puis retirez le muselet et la capsule. Le secret de l'ouverture consiste à bien maintenir le bouchon d'une main, et de l'autre, à faire tourner doucement la bouteille (et non le bouchon) légèrement inclinée. Vous sentez le bouchon monter, poussé par la pression du gaz. Poussez le bouchon avec précaution à l'aide de votre pouce dès qu'il commence à monter dans le goulot.

Ayez, bien, entendu, les coupes ou flûtes prêtes à remplir.

Pour le vocabulaire : les collectionneurs de plaques de Champagne se nomment des placomusophiles

Voilà, vous n'avez plus qu'à déguster cette merveilleuse boisson, mais avec modération bien sûr.

FOYER RURAL

Le Foyer Rural de Bombon s'est réuni le 30 août pour son assemblée générale annuelle avec présentation des activités et des comptes de l'association pour la saison 2020/2021, puis l'élection du nouveau conseil d'administration et de son bureau.

La saison a particulièrement été perturbée par la pandémie COVID et n'a pas permis aux adhérents de poursuivre leurs activités sur la totalité de l'année.

Le foyer rural propose comme activités cette année :

- De la marche nordique le dimanche matin.
- Des cours de Pilate les mardis soir et jeudis matin
- Des cours de gymnastique les mercredis soir
- Du scrapbooking (le scrapbooking est une activité créative, originaire des États-Unis, utilisant des photos et du papier), les mardis soir

- De la couture créative les jeudis soir
- Du chant choral inter-villages les jeudis soir à Blandy-les-Tours

Et cette année, nous créons deux nouvelles activités :

- « Coup de pouce »
- « Après-midis découverte ».

Vous pourrez découvrir toutes ces activités, ainsi que les modalités d'inscriptions sur les flyers distribués à Bombon ou visiter notre site

fr-bombon.org ou aller

sur notre page Facebook @foyerruralbombon.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail : fr.bombon@orange.fr

Fête de l'automne

Côté manifestations, nous avons programmé en février de cette année un carnaval avec contée, mais comme pour vous tous, la pandémie a une nouvelle fois arrêté toute activité.

En septembre, une envie de sortir, de nous ébattre, de fêter la rentrée avec de la joie, alors... reprogrammation de notre carnaval contée que nous avons renommé "Fête de l'automne".

Pour que cet après-midi récréatif ait lieu, s'étaient joints à nous l'association des parents d'élèves des communes de Bombon/Bréau « PEP'S », la commune de Bombon qui a financé et nous les remercions vivement, la fanfare « Vent de Panique » de Montreuil ainsi que la sangria.



Six conteurs, conteuses du collectif « Conteurs en Herbe » de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 77 ont animé cet après midi festif avec leurs histoires enchantées.

A notre grande satisfaction, la météo était de notre côté malgré des prévisions sombres la veille et surtout enfants et parents, vous étiez nombreux au rendez-vous. Une bonne centaine, que cela fait chaud au cœur.

Ce dimanche après-midi, les rues de Bombon ont vu défiler derrière la fanfare, des petites fées roses et bleues, des robots, un grand clown multicolore, un cheval et son cavalier, plein de chevaliers et encore mille et un déguisements.



MERCI à vous tous pour votre participation.

Après-midi découverte

Le mercredi 30 septembre, nous avons inauguré notre première « après-midi découverte ».

Nous étions huit à aller visiter le **Musée de la Rose** à Grisy-Suisnes. Deux bénévoles de l'association du musée avaient exceptionnellement ouvert le musée pour notre petit groupe.

Ce musée ouvert en juin 2013 fonctionne grâce aux bénévoles de l'association « **Grisy-Suisnes au gré des Roses** » et est situé dans l'ancienne gare de Grisy.



Il retrace l'origine de la culture de la rose à Grisy-Suisnes en 1800 grâce à l'amiral de Bougainville et à son jardinier Christophe Cochet.

Nous avons pu voir comment et avec quels outils des milliers de roses étaient créés et cultivées pour alimenter le marché aux fleurs des halles de Paris.

Cette culture se faisait en famille avec aussi les enfants qui étaient employé à arroser les fleurs avec de lourdes pompes en laiton.

Nous avons pu voir également des maquettes reconstituant le village et retraçant son évolution au fur et à mesure de l'expansion des rosiéristes.

La visite du jardin attenant à la gare, cultivé de différentes variétés de roses complète agréablement la visite du musée.



ASSOCIATION PEP'S

Fête de l'automne

Merci pour votre présence lors de la **fête de l'automne** qui s'est déroulée le dimanche 19 septembre !

Après un défilé déguisé et en musique dans les rues de Bombon, des contées ont été proposées. La fête a continué dans la cour de l'école pour le goûter avec des jeux pour les enfants. Quel plaisir de se retrouver !



Un grand merci au foyer de rural de Bombon qui a organisé cet événement auquel l'association PEP'S a apporté sa contribution. Nous tenions également à remercier la mairie de Bombon ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées pour participer à la réussite de cette manifestation.

Nous espérons que les enfants (et les adultes ☺) ont passé un agréable moment !



Fin du mandat pour PEP'S

Comme nous l'avons confirmé lors de notre assemblée générale du jeudi 23 septembre 2021, nous vous informons que l'association PEP'S ne se représentera pas lors des prochaines élections des représentants des parents d'élèves.

Nous remercions les parents d'élèves de l'école du RPI Bombon /Bréau pour leur confiance toutes ces années. Nous avons eu à cœur de les représenter auprès des différentes instances (conseils d'école, comités SIRP, mairies de Bombon et Bréau, inspection de l'éducation nationale) ; et beaucoup de plaisir à organiser différentes manifestations pour leurs enfants.

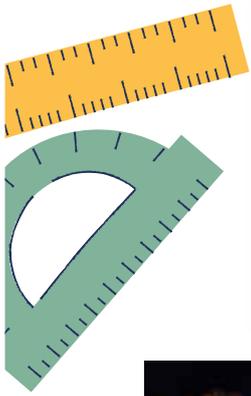
Un grand merci à tous les parents qui se sont mobilisés lors de nos actions, à tous les bénévoles pour leur aide précieuse, sans oublier les enseignants et ATSEM qui ont contribué à la réussite de certains de nos événements dans un contexte sanitaire compliqué ces deux dernières années.

Nous remercions également les maires de Bombon et Bréau ainsi que l'ensemble des membres des instances pour leur considération.

Concernant les dernières actions de l'association PEP'S : nous vous informons que la commande de mobilier pour la BCD de l'école est en cours. Pour mémoire, cette commande d'environ 1500 € est financée en très grande partie par la tombola que nous avons organisée en juin dernier (730 tickets avaient été vendus au tarif de 2 € soit 1460 € récoltés).

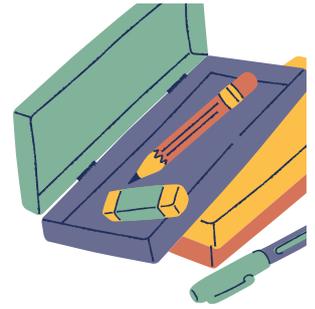
Parallèlement, nous souhaiterions financer un spectacle pour les élèves de l'école pour clôturer en beauté notre mandat ! Ce projet est en pleine réflexion.

Nous vous souhaitons bonne continuation et beaucoup de réussite aux futurs représentants des parents d'élèves.



APE-BB

Association de parents
d'élèves du RPI
Bombon/Bréau



Après plusieurs années auprès des enfants, de soutien auprès de l'école et de super manifestations, l'association PEP'S nous a passé le flambeau.

Aussitôt formée, aussitôt au boulot !
APE-BB, la nouvelle association de parents des élèves, créée depuis le 11 octobre dernier prend le relais.
Composée d'une toute nouvelle équipe de 8 membres :
Baptiste, Malory, Marie, Elodie, Stéphanie, Vanessa, Benjamin et Elodie.

Pour nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Nos manifestations en cours



Concours de dessin afin d'intégrer des créations des enfants pour personnaliser le logo de l'association

Vous avez pu trouver dans vos boîtes aux lettres :

- des catalogues pour des chocolats de Noël
- des bons de commandes pour des sapins de Noël



date limite : 10 novembre, distribution au marché de Noël de Bombon le 05 décembre



Prochainement : le dimanche 21 novembre, une bourse aux jouets et articles de puériculture, en dépôt-vente.

Alors venez nombreux ! A coup sûr une occasion de faire de bonnes affaires pour mettre au pied du sapin !

Nos manifestations en projet

Mise en place d'une boîte aux lettres à l'école pour les lettres au Père Noël
Participation au marché de Noël de l'école, photo avec le Père Noël
Loto du village



Et encore beaucoup de projets à venir.



Nous contacter

par mail : ape.bombonbreau@gmail.com
via notre page Facebook APE-BB



Dans notre boîte aux lettres à l'école

A.S.BOMBON FOOTBALL

LE DEBUT DE LA SAISON

L'équipe Sénior Dimanche matin évolue cette année dans la plus haute division du District. Le groupe est composé de trente joueurs.

Les vétérans (joueurs de plus de 35 ans) évoluent en division3. Le groupe est composé d'une vingtaine de joueurs.

Chez les Enfants, le club accueille des plus petits nés en 2017 aux plus grands nés en 2010.

Une dizaine d'éducateurs dévoués, compétents et BENEVOLES, venant pour la plupart des communes environnantes, encadre l'ensemble des effectifs, entraînement en semaine, rencontres le Week-end.

Le 5 SEPTEMBRE s'est déroulé un tournoi Sénior à 7.



Réussite grâce aux bénévoles

Les CDM et les Vétérans de Bombon ont disputé la Finale.



HORAIRES D ENTRAINEMENT

U6 U7 (joueurs et joueuses nés en 2015 et 2016) le mercredi de 9 h 30 à 11 h)

U8 U9 (joueurs et joueuses nés en 2013 et 2014) le mardi de 18 h 30 à 20 h)

U10 U11 (joueurs et joueuses nés en 2011 et 2012) le mardi et jeudi de 18 h 30 à 20 h)

U12 (joueurs et joueuses nés en 2010) le mercredi de 18 h à 20 h)

SENIORS ET VETERANS Mardi et jeudi 20h

Toute personne désireuse de rejoindre le club (joueurs, joueuses, dirigeants, éducateurs etc...) peut se faire connaître par les liens ci-dessous :

HORAIRES DE MATCHS

Samedi matin 10 h pour les u10 u11 u12

Samedi 14 h pour les U6U7U8U9

Dimanche 9 h 30 pour les séniors et vétérans

INFOS PRATIQUES (RENSEIGNEMENTS) :

JL LENOIR 06 21 38 22 97 lenoirjlnr@aol.com
Site du Club as-bombon.footeo.com

ANNUAIRE DES ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Vous trouverez sur cette page, un annuaire des entreprises, artisans, commerçants présents sur le village.

Cet annuaire n'est pas exhaustif, les entreprises qui n'y sont pas et qui souhaitent y apparaître dans les prochaines éditions, peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

Infirmière libérale :

Sylvie Lenfant

01 64 38 71 26 - 06 84 84 84 77 - sylvie.lenfant@hotmail.fr

Taxi :

TAXI Victor

<https://www.chauffeur-victor77.fr/> - 06 63 40 88 09 - contact@taxivictor77.fr

Coutellerie, travail du cuir :

COUDEL CORVUS

Facebook : coutel corvus - 06 69 42 88 38 - coutelcorvus@gmail.com

Artistes/Designers :

PROJET CUMULUS

<https://www.projetcumulus.fr/> - 06 82 29 97 67 - contact@projetcumulus.com

Objets personnalisés pour petits et grands :

LOULOU ET CHOUPINETTE

<https://www.loulouetchoupinette.com/> - contact@loulouetchoupinette.com

Plomberie :

ACG Plomberie

06 89 96 04 79 - acg.plomberie@gmail.com

Boulangerie

AU BOM... BON PAIN

49 rue Grande, 77720 Bombon - 01 60 66 37 91 - au-bom-bon-pain@orange.fr - Facebook : Au Bom Bon Pain

Horaires : du lundi au samedi : 7 h 30 - 13 h et 16 h - 19 h 30 - Le dimanche : 8 h - 13 h - Fermeture le mercredi

Mise en oeuvre de la nouvelle réforme d'assurance chômage au 01/10/21 :

- Ces nouvelles règles ne modifient pas les droits en cours à l'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi actuellement indemnisés ;
- Elles ne s'appliquent qu'aux demandeurs d'emploi dont le contrat prend fin ou dont la procédure de licenciement intervient à compter du 1^{er} octobre 2021. Les périodes accomplies avant le 1^{er} octobre pourront être prises en compte dans le calcul de leur allocation.
- Ces règles ne s'appliquent pas pour les demandeurs d'emploi qui se trouvent dans une situation particulière du fait de leur profession (intermittents du spectacle, ouvriers dockers, etc.) ou de leur lieu de résidence (Mayotte).

Dès le 1^{er} octobre 2021, l'**espace "monallocation-messervices"** est accessible sur pole-emploi.fr, avec une vocation pédagogique pour permettre aux demandeurs d'emploi :

- de comprendre les principes du nouveau calcul de l'allocation, dans le détail. Les grandes étapes sont explicitées avec de nombreuses animations/illustrations ;
- d'estimer le montant de leur future allocation compte tenu des nouvelles règles ;
- de découvrir les services à leur disposition pour un retour vers l'emploi durable.

Le 10 juillet Michel de Mondenard est décédé.

Le samedi 18 septembre a eu lieu à Paris une cérémonie du souvenir, cérémonie durant laquelle en tant que maire de Bombon, j'ai prononcé ce discours pour lui rendre hommage.

Michel, je l'ai connu d'une façon très originale, comme... auteur de blog... auteur très secret qui ne voulait pas se dévoiler.. nous avons ainsi échangé plusieurs mois, sans jamais nous rencontrer, je ne connaissais que son prénom.... J'ai enfin pu faire sa connaissance et petit à petit j'ai découvert qui il était, j'ai commencé à travailler avec lui plus exactement sur la Première Guerre mondiale et les soldats bombonnais morts durant le conflit.

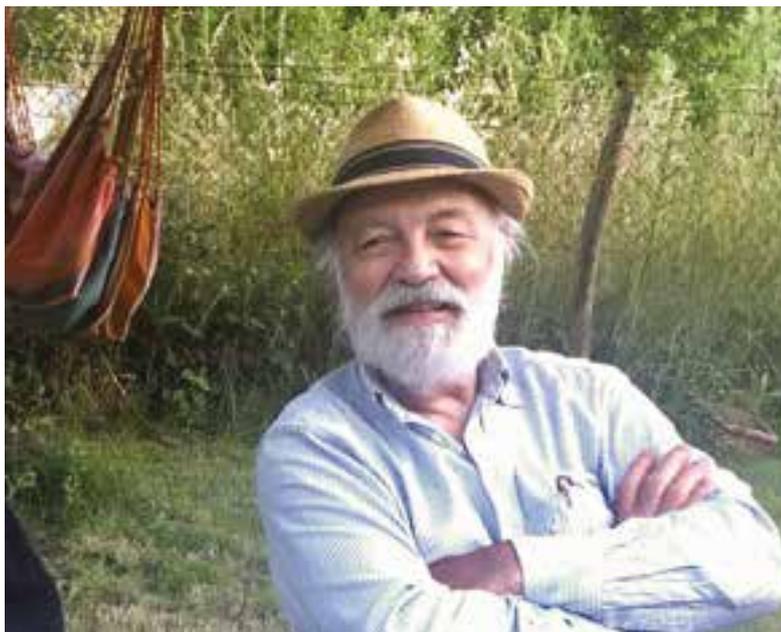
Nous avons régulièrement écrit ensemble les articles pour le magazine du village de 2014 à 2018.

Pendant tout ce temps, j'ai découvert l'immense modestie de Michel et son tout aussi immense amour de l'histoire. C'est tout naturellement qu'il a aidé la commune et le maire de l'époque, Jean-Pierre Girault, à réaliser la grande commémoration du bicentenaire de la fin du premier conflit mondial.

A mon tour, lorsque j'ai été élue maire de Bombon, je lui ai proposé de travailler à la commission information et communication.

Les réunions de préparation avec lui se déroulaient toujours de la même façon : les sujets de l'écho étaient proposés, Michel écoutait, sans rien dire, puis de sa voix calme et douce il avançait une nouvelle idée, sans rien imposer mais avec quelle pertinence!

Nous avons reçu avec grand plaisir ses articles destinés à notre écho... mais à chaque fois il fallait trancher, couper, faire disparaître une partie de ce qu'il proposait parce que là où il ne fallait pas dépasser une page... il en avait préparé trois voire davantage parfois. Mais à chaque fois c'était avec une très grande gentillesse qu'il acceptait les coupes, à aucun moment il ne les discutait.



Il allait même plus loin en mêlant culture et humour, je ne résiste pas à l'envie de vous lire ce qu'il a envoyé après que ses textes aient été remaniés et que, en plaisantant, je lui demandais sa bénédiction :

C'est volontiers que je donne mon imprimatur au texte enrichi par Joelle à propos de la Bataille de France et sa conclusion.

Si je prends "bénir" dans son sens étymologique de « dire du bien de » je donne aussi ma bénédiction au nouveau texte remodelé.

Mardi nous avons eu une réunion de rentrée de cette commission, nous nous sommes retrouvés face à une lourde absence, il nous a manqué ce soir-là tout particulièrement, chacun pensait à lui, à sa bonhomie, à sa bienveillance.

Oui il nous manque à nous aussi comme à vous tous ici présents.

J'aurais voulu que la vie nous laisse davantage de temps, j'aurais voulu entamer de longues discussions avec lui, je n'ai connu que l'écorce, il y avait tant de choses à découvrir encore en lui...

Tu peux tourner le dos à demain et vivre le passé

Ou tu peux être heureux pour demain à cause du passé

Tu peux te souvenir de lui et seulement qu'il n'est plus

Ou tu peux chérir sa mémoire et la laisser vivre

Il est parti... mais je suis ravie d'avoir fait un tout petit bout de chemin avec lui.

Joëlle

DERNIERES RECHERCHES DE MICHEL SUR LE PATRIMOINE DE NOTRE VILLAGE...

FIEF DES ÉPOISSES

Propriété privée

Ancienne ferme fortifiée créée au XIII^e siècle, puis augmentée au XVI^e et XVII^e, inscrite comme monument historique (MH) (23 décembre 1981) PA00086825

Sont inscrites la ferme fortifiée, la cour pavée, les douves et la grange aux dimes.

Son nom « Les Époisses » provient des forêts « épaisses » qui occupaient la Brie avant le XIII^e siècle et qui ont fait la richesse de ce lieu voué à l'origine à l'exploitation forestière et au débit de bois de charpente. Puis le fief est devenu ferme agricole après le recul de la forêt et le développement de l'élevage.

Le site est caractéristique des fermes médiévales fortifiées de la Brie comprenant une enceinte élevée, entourée de douves, accessible par un pont, équipée d'une tour de guet et d'une salle des gardes avec meurtrières. La tour de guet fut transformée en pondoir géant pour pigeons.

Sous l'Ancien Régime plusieurs familles s'y succédèrent au cours des siècles : Nicolas de l'Espoisse, Guillaume de Bardouvilliers, les sires de Mesgrigny, les de Gineston, les de Comminge qui érigèrent la terre en marquisat en 1740.

La maison-forte fut mise en vente en 1847, puis M. De Wulf la transforma en centre musical et culturel sous le nom de « La Grange ». Plus d'un millier de personnes assistèrent lors d'une soirée de 1975 au concert unique donné par le violoncelliste Rostropovitch.

Elle était plus récemment un centre pour séminaires et n'est plus occupée actuellement.

CHATEAU DE BOMBON

Propriété privée

Château, style français du XVII^e et sa chapelle

Inscrit aux Monuments historiques (14 septembre 1949) PA00086824: comprenant les communs et le pigeonnier en plus du château, de la chapelle et du parc.

Le château construit par la famille de Brenne vers 1630 est entouré de douves, le parc s'étend au Nord, à l'ouest et au Sud, les communs et le pigeonnier à l'est.

Il fut ensuite la propriété des Goyon de Matignon de 1720 à 1732 qui le vendirent à la famille Geoffroy aussi détentrice du fief de Montjay.

Lors de la première guerre mondiale en 1918, le village de Bombon servit de Grand Quartier Général à l'Etat-Major du maréchal Foch. Le château devint la propriété de Félix Houphouët-Boigny, Président de la république de Côte d'Ivoire. Il est habité actuellement par la famille Grunitzky.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN DE BOMBON

Propriété de la commune

Église construite au XIII^e sur des fondations du XII^e, vouée à Saint-Germain de Paris

Inscrite aux monuments historiques (11 juillet 1990)

Elle présente un vaisseau central avec un seul bas-côté au nord, un chevet plat, une sacristie annexe au Nord-est et une tour-clocher de 48 m en grès du XVI^e.

Le porche est couvert, il repose sur trois colonnes venant de l'abbaye des Trayants et disposées en haut d'un large escalier;

Plusieurs objets sont inscrits MH :

Bas-relief en bois représentant le Père éternel, XVII^e siècle, classé Monument historique au titre d'objet en 1948 (PM77000152)

Groupe sculpté en bois représentant la Vierge de Pitié, XV^e siècle, classé Monument historique au titre d'objet en 1948 (PM77000151)

Devant d'autel représentant un médaillon dans lequel figure saint Michel, Jean Cotelte de Meaux, XVII^e siècle, classé Monument historique au titre d'objet en 1984 (PM77000153)

Tableau représentant des Scènes de la vie du Christ et des sujets divers, XVI^e siècle, classé Monument historique au titre d'objet en 1994 (1948?)PM77000150)

Deux statues en bois provenant d'un Calvaire représentant le Christ en croix et la Vierge de douleur, XVI^e siècle, classés Monument historique au titre d'objets en 1994 (PM77000149)

Tableau représentant l'Adoration des bergers, copie d'après l'école caravagesque, premier quart du XVII^e siècle, classé Monument historique au titre d'objet en 1995 (PM77002116)

Fonts baptismaux en marbre du XVIII^e

Il est possible de s'asseoir là où le maréchal Foch s'était recueilli selon les dire de l'abbé Denoyer.

CHATEAU DE MONTJAY et sa chapelle

Propriété privée

Construit par la famille Geoffroy de Montjay au XVII^e, ce fut pour elle un fief secondaire pour un cadet avant qu'il passe par mariage dans la famille Chabenat de Bonneuil, puis à nouveau par mariage dans la famille de Maître qui en était propriétaire lors de la seconde guerre mondiale. Le château fut même un lieu de soutien à la Résistance. La famille de Maître s'en sépara afin qu'il puisse devenir une maison de santé et maison de retraite pour ecclésiastiques. C'est ainsi que l'épiscopat et le secours catholique fondèrent et gèrent entre 1965 et 1985 la Clinique médico-psychologique de Montjay. Puis probablement en raison du coût excessif d'une mise aux normes l'établissement fut fermé. Récemment à la suite d'importants travaux il est devenu une maison de retraite, un EPHAD, pour courts ou long séjours.

MAIRIE :

48, rue Grande – Tél. : 01 64 38 72 98

E-mail : mairie.Bombon@wanadoo.fr

Site Web : <https://mairie-Bombon.com>

N'hésitez pas à consulter le site, à faire des commentaires, des suggestions, ou donner des idées d'amélioration).

Pour un rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter (possible le samedi également).

Pour se faire vacciner contre le covid, toutes les personnes de plus de 70 ans ne parvenant pas à se connecter pour obtenir un rendez-vous peuvent contacter le secrétariat de la mairie.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire lorsque vous vous rendez au secrétariat de la mairie.

LA MAIRIE CHANGE D'HORAIRES

Le secrétariat vous accueille les : lundi, jeudi et vendredi de 10 h 30 à 12 h

Mardi de 17 h à 18 h 30 - Samedi de 9 h à 12 h

**à compter du 1^{er} janvier 2022,
le secrétariat sera ouvert seulement les samedis pairs.**

Horaires DÉCHETTERIE DE MORMANT

ZA - Rue des Frères Lumière

77 720 Mormant

Horaires :

lundi : 14 h - 17 h

mardi, mercredi et vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h

jeudi : Fermé

samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h

dimanche : Fermé

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés, les dimanches et lundis de Pâques et Pentecôte compris.

PROCHAINE MESSE À BOMBON

Le samedi 20 novembre à 18 h 30

AGENDA

- **Jeudi 11 novembre 2021** : Commémoration de l'Armistice de 1918 avec les enfants de l'école : 11 h au monument aux morts
- **Dimanche 5 décembre 2021** :
 - FRB (marché de Noël)
 - A.P.E.B.B. (parents d'élèves) vente de sapins et de chocolats, vin chaud et chocolat chaud offerts par la mairie (salle polyvalente et parking de la mairie)
- **Samedi matin 18 décembre 2021** : distribution des colis aux Anciens
- **Vendredi 7 janvier 2022 à 19 h** : vœux du Maire à la salle polyvalente
- **Samedi 15 janvier 2022** : ramassage des sapins pour broyage (mettre les sapins le vendredi soir sur le trottoir)
- **Samedi 29 janvier 2022 à 12 h** : repas du CCAS à la salle polyvalente
- Recensement de la population de BOMBON se fera du **20 Janvier 2022 au 19 Février 2022**

ATTENTION en 2022 Année électorale :

Election Présidentielle les 10 et 24 avril 2022

Elections Législatives les 12 et 19 juin 2022